

AFFAIRE N° 11. - Construction de 10 classes primaires au CHAUDRON S.I.D.R. III. - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 Septembre 1973, vous avez adopté à l'unanimité le programme de construction d'un Groupe Scolaire de 10 classes primaires au CHAUDRON S.I.D.R. III.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, je vous demanderai de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
Adopté le 19 novembre 1973  
Le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé: S. Basset  
Une copie certifiée conforme  
de l'archivage des affaires  
Financières  
R. Leroy